

<http://ec-beaumont-en-veron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article792>



En cas de test PCR d'un parent...

- Le bureau du directeur -



Date de mise en ligne : mardi 27 avril 2021

Copyright © Ecole du Pain Perdu de Beaumont en Véron - Tous droits

réservés

En cas de test PCR d'un parent ou d'un membre du foyer , les enfants de celui-ci ne doivent pas être envoyés avant les résultats du test.

Si le test du parent ou du membre du foyer est négatif , l'enfant revient à l'école.

Si le test du parent ou du membre du foyer est positif, l'enfant doit être testé à son tour.

- Si le test l'enfant est négatif, il est cas contact et revient après 7 jours et un nouveau test PCR. Sans test PCR, il doit rester 7 jours de plus à la maison.
- Si le test de l'enfant est positif , la classe de l'enfant ferme et il doit rester 10 jours en isolement. Ses camarades reviennent au bout de 7 jours avec la preuve d'un test PCR négatif (sinon 7 jours de plus à la maison) .

[[http://ec-beaumont-en-veron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva//sites/ec-beaumont-en-veron/IMG/UserFiles/Images/directeur /covid mars 2021.jpg](http://ec-beaumont-en-veron.tice.ac-orleans-tours.fr/eva//sites/ec-beaumont-en-veron/IMG/UserFiles/Images/directeur/covid mars 2021.jpg)]